

|                                                                                                                |                                                                                   |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                                                | <b>Séance publique du 26 septembre 2025</b>                                       | <b>N° 2025-506</b>  |

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1110043-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié : 03/10/2025

|                                                                                   |                                                                  |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 26 septembre 2025                                     | Délibération |
|                                                                                   | Direction administrative et financière - Pôle ter<br>Rive droite | N° 2025-506  |

**LORMONT - Résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris / avenue de La Gardette - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public communal - Décision- Autorisation**

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux pour la résorption de la discontinuité cyclable sur les avenues de Paris et de la Gardette inscrite au contrat de co-développement signé avec la commune de Lormont, nécessitent un redéploiement de l'éclairage sur l'espace public.

La commune a sollicité auprès de notre établissement un fonds de concours au titre de l'éclairage public en application de la délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005.

Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé 126 143,81 € H.T

Le fonds de concours de Bordeaux Métropole au titre des travaux d'éclairage public est de 45 510,14€ (part infrastructure 38 060,14 € et part superstructure 7 350,00 €).

Détail du calcul :

- part infrastructure éligible = 38 060,14 € HT correspondant à la mise en place de gaines, massifs de fondation, câbles, passage de câbles et branchements unilatéraux.

- part superstructure éligible :

Le cout des matériels choisi par la ville (22 753,24€ HT) étant supérieur à celui du barème Métropolitain 14 700,00 € HT (achat de 10 candélabres de 4 à 8 m de hauteur et de 2 candélabres de 10 m de hauteur), le barème métropolitain est donc retenu : 14 700 x 50% = 7 350,00 € HT.

Ce dernier sera ajusté au vu d'un récapitulatif des dépenses exposées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil métropolitain,**

**VU** l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

**VU** la délibération cadre de Bordeaux Métropole n° 2005/0353 du 27 mai 2005,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les travaux pour la résorption de la discontinuité cyclable sur les avenues de Paris et de la Gardette nécessitent le redéploiement du réseau d'éclairage public, dont l'exécution simultanée des travaux permet d'obtenir une unité de conception ainsi qu'un traitement homogène en termes esthétique et technique.

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée fixant notamment les modalités du fonds de concours de la Métropole, au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la ville de Lormont sur les avenues de Paris et de la Gardette.

**Article 2** : le financement dans la limite du coût prévisionnel des travaux, soit 45 510,14€, est assuré au titre du budget principal sur le chapitre 204 et un article 2324.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

|                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|                                 |                           |